

Question d'actualité au gouvernement n° 0534G de M. François Fortassin (Hautes-Pyrénées - RDSE)

publiée dans le JO Sénat du 01/10/2010

Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Elle concerne les droits du Parlement, la Haute Assemblée et les collectivités territoriales, dont nous assurons par ailleurs, en qualité de sénateurs, la représentation, conformément à l'article 24 de la Constitution.

Dans le temps qui m'est imparti, je n'aborderai pas le fond, mais seulement la méthode du projet gouvernemental. Une réforme des collectivités peut-elle se faire contre le Sénat ? : Non !

Pourtant, les choses avaient bien commencé, avec la mission Belot, dont les membres s'étaient déplacés sur le terrain. Elle avait suscité quelques inquiétudes, certes,... mais aussi beaucoup d'espérances.

Ses membres ont rédigé un rapport remarquable et quasi-consensuel. Pourtant, celui-ci a été foulé aux pieds... ce qui a suscité inquiétudes et déceptions.

Saisi d'un texte extravagant et surréaliste, le Sénat a toutefois essayé de l'améliorer par un travail en profondeur, guidé par un grand principe : sauvegarder l'autonomie de chaque strate de collectivités locales.

Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale est très éloigné de la version votée au Sénat. Les plus dociles des sénateurs sont dépités, résignés, les autres sont particulièrement en colère !

En réalité, le Sénat est humilié et piétiné.

M. le Premier ministre connaît bien le fonctionnement du Sénat, tout comme vous, monsieur Mercier, aujourd'hui ministre chargé de l'aménagement du territoire. Monsieur le ministre, comme l'a souligné Yvon Collin dans un courrier auquel vous n'avez pas encore répondu, vous avez deux possibilités :

- Soit vous provoquez la réunion d'une commission mixte paritaire, en laissant à une poignée de parlementaires triés sur le volet la possibilité de modifier une réforme qui touche en profondeur à l'organisation décentralisée de la République
- Soit vous laissez se poursuivre la navette parlementaire par une troisième lecture. Que comptez-vous faire ?

Réponse du Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire

publiée dans le JO Sénat du 01/10/2010

M. Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le sénateur, je vous remercie de votre question, qui est extrêmement intéressante, même si elle est parfois – mais si peu ! – excessive.

Je rappellerai tout d'abord que cette réforme est particulièrement importante, et que le Gouvernement a veillé avec beaucoup de soin à ce qu'elle ne soit pas réalisée de façon précipitée.

Il y a eu, tout d'abord, comme vous l'avez rappelé, le rapport Belot. Il y a eu également les travaux de la commission que présidait M. Balladur.

En outre, dès le premier semestre de 2008, le Gouvernement a pris soin de consulter toutes les associations d'élus.

Ensuite, le projet de loi a fait l'objet de deux lectures dans chaque chambre.

Je vous rappelle, mesdames, messieurs les sénateurs, que, depuis la dernière révision constitutionnelle, le Sénat se prononce non plus sur le texte du Gouvernement, mais sur celui de la commission.

Les deux commissions concernées ont ainsi délibéré à quatre reprises.

Cette question a donc donné lieu à une très longue discussion. Près de trois cents heures de débats parlementaires ont été consacrées à la réforme des collectivités locales, ce qui est tout à fait exceptionnel.

Les deux assemblées ont d'ailleurs très bien travaillé, puisque de nombreuses dispositions ont été votées conformes par les deux chambres.

Je le rappelle, les points essentiels de la réforme, comme la création du conseiller territorial, ont été adoptés par l'Assemblée nationale et par le Sénat.

De même pour toutes les dispositions relatives à l'intercommunalité.

Il est vrai qu'il reste des points de désaccord importants en particulier s'agissant du mode d'élection du conseiller territorial.

Je rappelle que l'Assemblée nationale a pris une position claire et que le Sénat, par trois votes successifs, a rejeté tous les modes de scrutin proposés. Il faudra maintenant, dans la suite de la discussion parlementaire, achever la mise au point de ces articles.